

La sécurité renforcée fait déjà des mécontents

● **Lundi, la présence policière et militaire était toujours très visible en de nombreux endroits du pays.**

● **Cela ne fait pas que des heureux, notamment du côté des avocats et des magistrats.**

● **Des partis demandent un débat parlementaire.**

La Justice travaille sous pression

Les rumeurs de projet d'attentat contre le palais de justice de Bruxelles et des magistrats bruxellois ont entraîné la mise en œuvre de mesures de sécurité drastiques ("LLB" du 19 janvier).

C'est ainsi qu'un des quatre magistrats traitant des dossiers de terrorisme a été placé sous haute protection. Selon des sources policières, il est menacé d'attentat. Depuis quelques jours, la police se charge de l'escorter.

On sait aussi que, depuis vendredi, est installé, à l'entrée du palais de justice de la place Poelaert, un portique de sécurité. Tous ceux qui entendent entrer à l'intérieur de l'édifice sont soumis à des contrôles très stricts. Depuis lundi, des militaires lourdement armés sont postés à l'entrée du palais ou patrouillent aux alentours.

Une solution pour les magistrats... et les avocats

Le passage du portique de sécurité a entraîné, lundi, la formation de longues files d'attente. Petit changement depuis vendredi: les magistrats et le personnel du greffe ne doivent plus passer sous le détecteur de métal. Une entrée est réservée à ces personnes porteuses de badges.

Mais toutes les autres, y compris les avocats, les interprètes et les journalistes, doivent toujours passer sous un détecteur de métaux. Cela a continué à créer quelques tensions.

La plupart des avocats disent comprendre que des mesures de sécurité soient prises mais ils regrettent dans le même temps qu'elles aient des répercussions sur leur travail. M^e Pierre Chomé nous confiait que son cabinet s'est organisé pour ne pas avoir

à se rendre au palais lundi. Vendredi, une de ses collaboratrices, censée consulter un dossier sensible au greffe, a rebroussé chemin quand un policier lui a dit qu'elle en aurait pour deux heures avant d'entrer dans le bâtiment. Lundi après-midi, M^e Dimitri de Beco, qui devait plaider devant la cour d'appel, nous racontait qu'il lui avait fallu plus d'une demi-heure pour franchir les obstacles.

L'ancien bâtonnier Yves Oschinsky nous disait comprendre la situation mais il s'étonnait que l'on concentre les mesures de sécurité sur le "vieux" palais de justice (qui abrite quand même toute la chaîne pénale) et qu'on laisse d'autres immeubles dédiés à la justice sans surveillance particulière. Ce sentiment est partagé par M^e Chomé: "On freine les entrées au palais mais les juges d'instruction et ceux qui s'occupent des dossiers de terrorisme travaillent en face, au Portalis. Allez comprendre."

Négociations

Quoi qu'il en soit, le bâtonnier bruxellois francophone M^e Stéphane Boonen, a adressé ("LLB" du 19 janvier) un courrier aux avocats bruxellois, leur intimant de respecter les mesures de sécurité. Dès dimanche soir, le barreau est parti à la recherche de solutions au problème. Lundi, il a obtenu que les avocats puissent accéder au palais en présentant le document papier établissant leur fonction. Il est vrai que le ministre de la Justice était sous le coup d'une pétition "rageuse" réunissant

8 500 signatures. Les avocats bruxellois, soutenus par leurs collègues, en avaient marre de ne pouvoir rejoindre les audiences à temps et à heure. De quoi affaiblir la défense de leurs clients devant les juges.

Ailleurs en Belgique francophone

Ailleurs, des mesures particulières de sécurité ont été prises mais sans commune mesure avec celles en vigueur dans la capitale.

Les magistrats et le personnel du greffe ne doivent plus passer sous le détecteur.

A Namur, le procureur du roi Vincent Macq nous expliquait que certaines juridictions partagent un bâtiment avec la police fédérale. Désormais, pour passer le porche principal, il faudra présenter sa carte d'identité. Pour le reste, la police fédérale surveille de près les différents lieux judiciaires de la ville et les patrouilles locales sont renforcées. Même topo à Dinant.

A Mons, où la justice occupe aussi différents sites, le secrétariat du parquet général nous indiquait qu'une réunion avec tous les services concernés aurait lieu dans les heures qui viennent et qu'elle pourrait déboucher sur l'adoption de mesures particulières. A Tournai, le barreau nous disait avoir travaillé au palais comme à l'habitude. A Charleroi, des mesures de sécurité spécifiques ont été prises mais le procureur du roi Pierre Magnien n'entend pas les révéler. Il précisait toutefois que la justice carolo "disposait de moyens assez limités". Enfin, à Liège (voir ci-contre) aucune initiative particulière n'a été prise, sinon une présence policière renforcée.

J.-C.M.

Initiatives politiques

Jan Jambon invite Yvan Mayeur. Le ministre N-VA de l'Intérieur invitera cette semaine le bourgmestre de Bruxelles, Yvan Mayeur, à une réunion afin d'évoquer les questions de sécurité dans la capitale, où 65 militaires ont été déployés. Les deux hommes se regardent en chiens de faïence mais sur les ondes de la VRT, Yvan Mayeur a déclaré, lundi, que *"face aux problèmes actuels, il n'y a selon moi plus de partis"*. D'après lui, la ville aurait besoin de 65 policiers supplémentaires. Au parlement flamand, le directeur de l'Ocam a affirmé qu'il n'y avait aucune raison de relever le niveau de la menace.

Un référent wallon. La coprésidente d'Ecolo, Emily Hoyos, a estimé que *"si la présence de militaires dans les rues peut se justifier de manière temporaire [...], la réponse se trouve dans la cohésion sociale"*. De son côté, le SP.A a insisté, lundi, pour que le Parlement se saisisse cette semaine encore des mesures anti-terroristes envisagées par le gouvernement. Enfin, le ministre-Président wallon Paul Magnette (PS) a annoncé que la Wallonie se dotera d'une personne de référence à qui pourront s'adresser les travailleurs de terrain, qui recevront de leur côté une formation pour détecter les signes de radicalisation. M. Magnette a appelé à la mise en œuvre *"dans les meilleurs délais"* du parcours d'intégration. La réflexion ne pourra non plus éviter, selon lui, un débat sur le contrôle du financement des lieux de culte.

J.-C.M.

Le suspect "grec" bientôt extradé ?

La Belgique a formulé une demande d'extradition auprès des autorités grecques visant l'Algérien de 33 ans arrêté samedi à Athènes et soupçonné d'avoir un lien avec la cellule jihadiste démantelée en Belgique.

L'homme a été présenté lundi au parquet d'Athènes en vue de son éventuelle remise aux autorités belges. L'audition du suspect, arrivé en Grèce en 2011, reprendra ce mardi car le procureur a souhaité obtenir des autorités belges des informations supplémentaires.

La décision finale relève du conseil des juges de la cour d'appel. *"La procédure d'extradition vers la Belgique pourrait durer une dizaine de jours ou plusieurs semaines, en fonction du moyen de défense adopté par l'intéressé"*, a indiqué le parquet fédéral belge.

Le suspect fait l'objet d'un mandat d'arrêt européen pour participation à des activités d'un groupe terroriste,

ont précisé les autorités judiciaires belges.

Ils comptaient rejoindre Daech

Par ailleurs, il se confirme que les deux hommes interpellés, jeudi soir, à l'aéroport de Bruxelles-National ("LLB" du 16 janvier) sont soupçonnés d'avoir tenté de se rendre en Syrie y faire le jihad. Leur dossier ne serait pas lié à celui

"Il y a des éléments suffisants pour demander son extradition."

LE PARQUET FÉDÉRAL

concernant la cellule terroriste qui planifiait des attaques en Belgique.

Le trentenaire est père de plusieurs enfants et son épouse est enceinte. Les deux hommes en partance pour la Grèce étaient en compagnie d'une femme dont le mari est en Syrie. Elle n'a pas été placée sous mandat d'arrêt. Enfin, la chambre du conseil de Charleroi a prolongé le mandat d'arrêt à charge de Métin K., le Carolo soupçonné d'être entré en contact avec Amedy Coulibaly, mêlé aux attentats parisiens.

J.-C.M.

Le “who’s who” militaire

► **300.** Au moins un mois de présence militaire dans la rue. Quelque 300 soldats ont été réquisitionnés pour assurer la protection de certains lieux sensibles. Ils sont issus de deux unités : les chasseurs ardennais et les paras. Mais qui sont-ils ?

► **Les chasseurs ardennais.** La Défense explique qu'ils ont vu le jour en 1934 en tant que troupes mobiles assurant la défense des postes d'alerte et des positions dans les Ardennes belges. Ils sont reconnaissables à leur béret vert alpin portant le symbole du sanglier. Le bataillon de chasseurs ardennais de Marche-en-Famenne fait partie de la brigade medium et compte environ 450 militaires. Ceux-ci veillent à la sécurité du territoire national, apportent leur assistance en cas de catastrophe et participent aux opérations de l'Onu ou de l'Otan. Ces vingt dernières années, ils ont œuvré en ex-Yougoslavie, au Liban et en Afghanistan. Leur devise est *“Résiste et mords!”*

► **Les para-commandos.** Par “para-commandos”, il faut comprendre dans ce cas-ci le 3^e bataillon de parachutistes – à ne pas confondre avec le 2^e bataillon de commandos de Flawinne. Il a été formé en 1955 au Congo belge, à partir d'éléments du 1^{er} bataillon de parachutistes et du 2^e bataillon de commandos. En 1977, il quitte Lombardsijde pour Tielen. L'unité devient néerlandophone en 1983. Le prince Philippe y fut chef de peloton à la même époque, nous rappelle la Défense. L'unité fusionne en 2010 avec le 1^{er} bataillon de parachutistes de Diest. Depuis 2011, elle fait partie de la brigade légère et compte environ 450 militaires. La Défense explique que, *“grâce à leur équipement léger et leurs entraînements intensifs, les para-commandos peuvent intervenir dans des délais très courts, tant en Belgique qu'à l'étranger”*. Il s'agit en effet d'une unité d'élite capable de participer à des forces européennes et à des opérations de l'Otan et de l'Onu (entre autres, la protection d'aérodromes), et capable de prendre en charge l'évacuation de ressortissants européens en cas de crise à l'étranger. Ces dernières années, l'unité fut active au Rwanda, au Congo, en Iran et au Kosovo. **A. C.**

CHRISTIAN DE VALKENEER

Procureur général à Liège

Les récents événements ont-ils conduit à l'adoption de mesures particulières de surveillance du palais de justice de Liège ?

Nous avons eu des contacts avec la police de Liège qui a renforcé sa présence autour des bâtiments affectés à la justice mais, à ce stade, il n'y a pas d'autres initiatives à signaler.

La situation vous inquiète-t-elle ?

Il ne faut pas céder à la panique mais au-delà même de la menace terroriste actuelle, il paraît nécessaire de mieux sécuriser les palais de justice. Les magistrats soulèvent cette question depuis des années. Aux Pays-Bas, en France, en Italie, on n'entre dans un bâtiment

judiciaire qu'à la suite de contrôles dignes de ceux pratiqués dans un aéroport avec portique de sécurité, détecteur de métaux, tapis roulant, etc. Rien de tout cela en Belgique, sauf circonstances particulières comme un procès sensible.

Pourquoi ?

Quand j'étais procureur du Roi à Charleroi et qu'avec d'autres, j'insistais sur la nécessité de mieux sécuriser les palais, le ministre de la Justice de l'époque, Stefaan De Clerck, avait répondu que ceux-ci devaient rester des lieux ouverts. Par ailleurs, surveiller ces lieux coûte de l'argent, en matériel, et le nôtre est souvent obsolète, et en personnel, car il faut des policiers pour exercer les contrôles. Or, le temps est à la disette budgétaire. Les récents événements aideront-ils à une prise de conscience ?
J.-C.M.